

Délibération du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 49
Membres absents : 29
Procurations : 18

Séance du 29 juin 2022
Sous la Présidence de Jean-Marc DEICHTMANN
Président de Saint-Louis Agglomération

12^{ème} QUESTION

Convention de partenariat avec l'Agence régionale d'innovation Grand E-Nov+ au titre de l'année 2022

(DELIBERATION n°2022-127)

Début 2018, le Conseil Régional du Grand Est et la Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Est ont co-fondé une nouvelle agence d'innovation dénommée Grand E-Nov.

Depuis le 1er juillet 2020, Grand E-Nov et l'Agence d'Attractivité de l'Alsace ont uni leurs forces pour devenir Grand E-Nov+, l'agence d'innovation et de prospection internationale du Grand Est.

Plusieurs missions sont dévolues à cette agence telles que :

- sensibiliser les entreprises, petites ou grandes, primo innovantes ou matures, à l'importance de l'innovation et les aider à intégrer les meilleures pratiques en la matière, en particulier pour les projets concernant la transformation numérique et la démarche régionale Industrie du Futur ;
- leur permettre de mieux identifier les opportunités dans l'environnement complexe des outils de financement publics et privés de la recherche et de l'innovation ;
- mener des missions de structuration de filières régionales en lien avec l'écosystème pour créer des dynamiques collectives et renforcer la compétitivité de ces filières via l'innovation, la mise en œuvre de projets structurants et des actions de valorisation des acteurs du territoire ;
- favoriser et accompagner les projets de collaboration entre acteurs publics et privés et entreprises innovantes du Grand Est notamment par le biais d'expérimentations de solutions via le dispositif « GrandTesteur » ;
- sensibiliser et informer les entreprises pour répondre à des marchés publics locaux, nationaux et internationaux via le dispositif « Commande Publique Grand Est » ;
- accélérer les start-ups du Grand Est grâce à un programme dédié à l'accompagnement et au financement post-incubation « Scal'E-Nov », jusqu'à leur premier million d'euros de chiffre d'affaires ;
- guider les PME européennes dans la recherche de partenaires internationaux et l'identification de sources de financements européens, en sa qualité de membre du réseau « Entreprise Europe Network » ;
- attirer des investissements internationaux en s'appuyant sur une connaissance fine des écosystèmes technologiques permettant de répondre à une palette plus large d'entreprises et de typologies de projets via « Invest Eastern France » ;

- accompagner des projets territoriaux d'innovation portés notamment par les métropoles et grandes agglomérations.

Au cours des années 2020 et 2021, Grand E-Nov+ a ainsi déjà pu rencontrer 10 entreprises de l'agglomération de Saint-Louis et accompagner 3 projets innovants.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de sa politique d'attractivité, Saint-Louis Agglomération souhaite désormais développer un partenariat plus étroit avec l'agence Grand E-Nov+. Pour ce faire, il est proposé que l'agglomération participe à la gouvernance de l'Agence en soutenant son plan d'actions 2022 à hauteur de 25 000 €.

Au titre de ce plan d'actions, dans le cadre de son soutien aux projets structurants du territoire, Grand E-Nov+ mobilisera fortement ses équipes pour l'agglomération de Saint-Louis sur les axes de collaboration suivants :

- Soutien à la réflexion stratégique sur le positionnement de projet :
 - ▮ Etude des besoins et opportunités du territoire notamment sur les volets recherche et développement, l'innovation, la formation et l'enseignement supérieur pour favoriser l'émergence d'un écosystème autour des biotechnologies et de la pharmaceutique ;
 - ▮ Intégration de Saint Louis Agglomération dans la démarche « Zones d'activité du futur » pour l'aménagement à court terme de la zone Huningue Sud et à moyen terme le quartier du Lys ;
 - ▮ Travail collaboratif pour construire l'argumentaire pour la prospection à l'international d'investissements étrangers en lien avec Invest Eastern France.
- Sensibilisation et outillage des entreprises du territoire pour faciliter leur accès aux marchés publics et accompagner l'évolution des pratiques des acheteurs publics via un soutien à la mise en œuvre de la charte régionale de la commande publique signée par Saint Louis Agglomération le 1^{er} juin 2022 (outils, mises en relation, temps d'échanges avec d'autres acheteurs...)

Pour mener à bien ces axes d'actions communs, Saint Louis Agglomération, au travers de sa Direction du développement économique, et Grand E-Nov+ construiront d'un commun accord une méthodologie de travail globale permettant de déterminer la nature des soutiens, leur niveau, les modalités d'action et de suivi.

Par le biais de ce partenariat, Saint-Louis Agglomération en tant que financeur, sera également membre de droit du Comité Stratégique des Territoires (COSTRAT). Ce COSTRAT a pour missions de :

- favoriser les bonnes pratiques entre territoires dans le domaine de l'innovation et des transformations ;
- alimenter la stratégie de Grand E-Nov+ sur les actions nécessaires et les politiques d'innovation à mener sur les territoires ;
- apporter des expertises sur le sujet des relations Territoires et Innovation.

Il est donc proposé que le Conseil de Communauté :

- d'approuver la mise en place d'un partenariat avec l'Agence Grand E-Nov+ pour mener à bien les axes de collaboration détaillés ci-dessus ;
- d'attribuer à ce titre un financement de 25 000 € à l'Agence Grand E-Nov+ au titre de l'exercice 2022 ;
- d'autoriser le Président à finaliser et signer la convention de partenariat jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que tous documents ou avenants relatifs à ladite convention ;
- de désigner Monsieur Jean-Marc DEICHTMANN, Président, pour représenter l'agglomération auprès des différentes instances de Grand E-Nov+ et notamment au sein de son Comité Stratégique des Territoires (COSTRAT). Il est proposé, pour cette désignation, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, de procéder à un vote à main levée. Cette proposition doit recueillir l'unanimité du Conseil pour s'appliquer.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ **approuve à l'unanimité ces propositions.**

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 30 juin 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN